INSTALLATION
VIABILITE
VIVABILITE
AVENIR

« L'installation du Jeune Agriculteur reste une priorité fondamentale de la Safer GHL.
Le Comité Technique Départemental de départemental de l'Ariège oriente le foncier vers l'installation. Les jeunes agriculteurs ont très souvent la préférence dans l'attribution de baux Safer suite à des Conventions de Mise à Disposition.

Didier Vidal,
Président du comité technique départemental

Le foncier a toujours été une préoccupation du jeune agriculteur au moment de son installation : succession familiale, rétention des propriétaires par rapport à un jeune candidat au fermage, opportunités d'achat inaccessible… Et pourtant, la diversité des situations des jeunes qu'accompagnent les conseillers de la Safer GHL est large : installation personnelle ou sociétaire, sur un noyau familial ou auprès de tiers, en fermage partiel ou total… Conscient du caractère incontournable du foncier pour réussir l'installation en agriculture, la Safer GHL s'est toujours appliquée à faire de l'installation une priorité : 40% des surfaces traitées lui sont destinées. L'action menée en 2012 par les Safer Midi-Pyrénées et les JA sur le portage du foncier pour les JA hors cadre familial était attendu de longue date. Nous sommes fiers de participer à cette politique aux côtés de JA Ariège.

Michel Baylac,
Président de la SAFER GHL

safer GASCOGNE HAUT-LANGUEDOC

Jeunes Agriculteurs Ariège

SAFER

Un accompagnement pour la recherche de foncier

. Dans le cadre de ses missions, la SAFER assure un rôle de conseil et d'aménagement des propriétés. Elle optimise la transmission des biens (valeur réelle, sécurité juridique, mise en conformité, accompagnement du projet…). La SAFER assure ainsi la mise en relation, la présentation des biens à la vente et l'évaluation des propriétés ou parcelles. Le comité technique de la SAFER définit aussi les priorités d'attribution.

. Trois conseillers de la SAFER sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre recherche de foncier. Cet accompagnement technique et juridique et indispensable lors de la recherche du lieu d'installation. Cet accompagnement se poursuit bien souvent après l'installation lors que le jeune cherche à s'agrandir ou à regrouper ses terres.

Acquisition progressive du foncier

L'objectif de ce dispositif régional porté par le Conseil régional, le Crédit Agricole et la SAFER, est de différer l'achat de foncier par un jeune agriculteur HCF afin de réduire les investissements au moment de l'installation. Il s'agit d'un portage de longue durée (5 à 10 ans) qui prendra la forme de l'achat et du stockage du foncier par les SAFER avec mise en place d'une convention d'occupation précaire et provisoire (COPP) signée entre la SAFER et le jeune agriculteur bénéficiaire. A l'issue de la COPP, la SAFER rétrocède le foncier stocké à l'agriculteur concerné.

La SAFER

Le Président des Jeunes Agriculteurs de l'Ariège

Qui sommes-nous ?

Outil d'aménagement foncier au service de la profession agricole et du monde rural ; chargé de mettre en œuvre la politique foncière autour de 3 missions :

- **Agriculture** (installation, Agrandissement, Remaniements parcellaires)
- **Développement local** (partenariat avec les collectivités territoriales)
- **Protection de l'environnement** et des paysages (préservation de zones naturelles remarquables –captage, zones humides)

L'installation en milieu rural reste une priorité pour notre institution qui oriente plus de 40% des superficies maîtrisées vers ces projets.

Comment nous contacter ?

Service Départemental de l'Ariège
23 bis avenue de Lérida
09000 FOIX
tél : 05 34 09 34 50
Fax : 05 34 09 34 59
Courriel : service-09@safer-ghl.com

DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
Christian Roussel

SIEGE SOCIAL :
Safer Gascogne Haut-Languedoc
10 chemin de la Lacade – Auzeville
BP 22125
31321 CASTANET TOLOSAN CEDEX

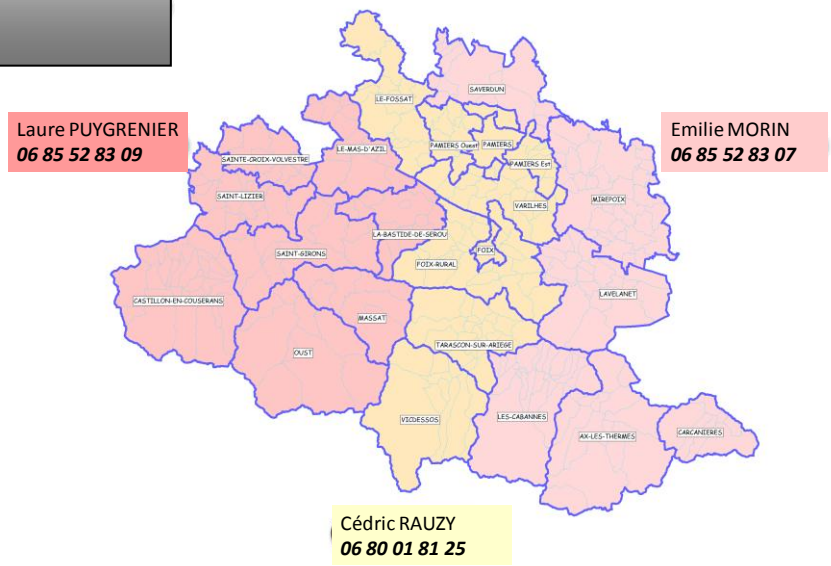

En 2011 : Safer et installation en Ariège :

- 371 ha rétrocédés en faveur de l'installation (34 % des surfaces traitées par Safer ; 31 % en moyenne en France)
- 22 bénéficiaires ; 138 000 € de moyenne
- 10 premières installations, sur 19 ha en moyenne
- Barème de rétrocessions JA
- Accès au foncier : dispositif régional du portage pour JA Hors Cadre Familial : Safer Gascogne Haut-Languedoc - Conseil Régional Midi-Pyrénées – Crédit Agricole Sud Méditerranée

http://gascogne-haut-languedoc.safer.fr
https://gascogne-haut-languedoc.vigifoncier.fr

safer GASCOGNE HAUT-LANGUEDOC

Les Safer en marche pour l'avenir des territoires
Avancer ensemble